Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1995) **Heft:** 76-77

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EDITORIAL

Touche pas à ma terre (suite)

► LE REJET PAR LE PEUPLE DU PROJET DE RÉ-VISION DE LA LEX FRIE-DRICH a suscité bien des tollés. Successivement appelée Von Moos, Celio, Furgler et enfin Friedrich, cette loi datant du début des années 1960 et ayant

pour objet de restreindre en Suisse l'acquisition de biens-fonds et de terrains par les non-nationaux ne connaîtra pas, dans l'immédiat, sa nouvelle mouture qui devait en faire la Lex Koller.

Maladroitement, on avait laissé entendre qu'elle serait de toutes façons abrogée. Convoqués donc aux urnes pour un tir à blanc, les confédérés, méfiants, avaient chargé leurs arquebuses à la poudre noire. La presse du lendemain était un concert de désolation. Que va-t-on penser de nous à Lisbonne, que vont encore dire nos amis de Bruxelles, et nos pauvres négociateurs, dans quel pétrin les voici! Décidément, le peuple souverain ne comprend rien à rien, ah! la démocratie directe, quel piège, etc, etc.

Il n'est pas de bon ton de plaisanter des choses sérieuses, mais certains commentaires alarmistes ne sont-ils pas quelque peu déplacés? La Suisse est ce qu'elle est. Qui l'a ainsi forgée? Des gens disparates et têtus. Petite bossue au sein de l'Europe, on ne va pas la redresser du jour au lendemain d'un coup de baguette magique. Ce qui est exécrable, c'est de lire que le pays est coupé en deux (définitivement), que les Alémaniques se cramponnent à leurs privilèges, qu'ils veulent éliminer le Teuton et d'autres encore. Mais la Suisse est un pays de peu d'espace, un pays dont les conditions de vie sont l'objet de toutes les convoitises et de toutes les jalousies. Si, dès 1960, nous n'avons pas voulu que l'Engadine devienne la Costa Brava, était-ce si égoïste? Nous vivrons sans doute moins bien sans l'Europe – si Schengen et Maastricht se font – mais nous ne sommes pas si faibles et malhabiles que nous ne puissions négocier sans céder, et subsister. La Suisse peut et doit maintenir son identité, tout comme les brahmines le font sans qu'on le leur reproche. Et un des éléments essentiels de cette identité, c'est de respecter les principes fondamentaux de la Constitution fédérale. A-t-on clairement avoué que pour plaire à certains, on avait relégué à nouveau les Suisses établis à l'étranger dans la catégorie des citoyens de seconde zone et ceci, au moment où ils vont

voter aux élections nationales pour la première fois? Car il aurait fallu que nous passions au guichet la main tendue pour acheter un petit bout de notre sol...

On en a un peu parlé, aux chambres, de ces Suisses de l'étranger, mais on a vite écarté leur dossier: si la loi passe, ils pourront toujours hériter une maison ou d'un terrain, ils pourront agrandir une propriété déjà existante, ils pourront même acheter mais... il faudra qu'ils le demandent. On ne leur dira sans doute pas non. Si la loi ne passe pas, eh bien, ils risquent des représailles!

Nous avons entendu cela et nous l'avons lu dans la presse des gens bien pensants.

Il est bien clair que ceux qui ont voté non à la modification de la Lex Friedrich n'ont pas forcément pensé à ces pauvres Suisses de l'étranger mais, indirectement, ils auront contribué à nous conserver notre statut de citoyens à part entière, pour qui la nationalité n'est pas une question de domicile. Les lois sont les lois. Il est toujours difficile de les abroger. Surtout en les découpant par tranches selon les bons principes de la tactique du salami. Les Démocrates Suisses, ex Action Nationale, visaient toute autre chose que le respect de l'égalité entre citoyens (1). Mais ils auront contribué à la déconfiture de ceux qui croyaient que nous croirions que nous serions quand même comme les autres... en présentant toutefois notre dossier d'agrément.

Le jour où il y aura sous la coupole du Palais Fédéral ne serait-ce qu'un citoyen ou qu'une citoyenne de l'étranger, certaines choses nouvelles seront peut-être dites. ∠

Pierre Jonneret

(1) En tant qu'expatriés nous ne pouvions partager leurs véritables fins.

VOTATIONS

La 10^{ème} révision de l'AVS acceptée

• LES SUISSES ONT APPROUVÉ LE 25 JUIN la 10^{ème} révision de l'AVS, avec 60,4% des voix. Elle entrera en vigueur au cours de l'année 1997. Le spliting - droit individuel à la rente -, et le bonus pour tâches éducatives et d'assistance entreront alors en vigueur. Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes est prévu en deux temps: de 62 à 63 ans en 2001, à 64 ans en 2005. L'âge de la retraite des hommes reste inchangé, à 65 ans. Pour les Suisses de l'étranger, cette révision introduit deux innovations majeures: les conjoints pourront adhérer séparément à l'AVS/AI facultative; chacun pourra prétendre à une rente invalidité (AI) de la Suisse, même s'il n'a pas adhéré à l'AVS/AI facultative (s'il existe entre la Suisse et leur pays de domicile une convention de sécurité sociale, comme c'est le cas pour la France). 🗷

EMPLOI

Toujours plus de postes créés hors de Suisse

• LES ENTREPRISES SUISSES créent toujours plus d'emplois à l'étranger, soit 52 000 en 1994. Dans le même temps, le nombre des emplois a reculé de 6 600 en Suisse, selon une étude réalisée par la «HandelsZeitung». Les barrières politiques et économiques, les tracasseries administratives, la force du franc et le boom des marchés étrangers incitent les entreprises suisses à créer des emplois hors des frontières helvétiques. Parfait exemple: Swissair, qui a doublé l'an dernier le nombre de ses collaborateurs à l'étranger. De son côté, Alusuisse a supprimé 12,5% de ses emplois en Suisse, mais a repris le fabricant canadien Lawson Mardon.

Le marché du travail en Suisse a tout de même recommencé à progresser légèrement en 1994, alors qu'en 1993 toutes les catégories d'entreprises avaient supprimé des emplois.

ESSAIS NUCLEAIRES

La Suisse proteste

 LA DÉCISION DU PRÉSIDENT FRANÇAIS, Jacques Chirac, de suspendre le moratoire sur les essais nucléaires a provoqué de vives réactions en Suisse. Le Président fraîchement élu a en effet annoncé que la France effectuerait huit essais supplémentaires, avant d'abandonner totalement cette méthode d'expérimentation au profit de la simulation par ordinateur. Lors de la Conférence sur le désarmement, tenue à Genève fin juin, l'ambassadeur Moser a déclaré que le Conseil fédéral regrettait vivement la décision française. «Nous comprenons l'inquiétude des pays d'Asie et des riverains du Pacifique-Sud qui craignent les effets pour l'environnement marin», a ajouté M. Moser. La Suisse craint également que l'attitude française ne vienne compliquer les négociations en cours sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui devrait être signé fin 1996. 🙇

ECONOMIE

Le téléphone onusien sera suisse

• TÉLÉCOM PTT, la compagnie suisse de télécommunications, a signé un contrat pour cinq ans, de dix millions de dollars, avec l'ONU. Le succès est d'autant plus remarquable que la Suisse n'est pas membre des Nations Unies. En 1992, le secrétariat général des Nations Unies décidait de sortir du réseau public pour payer ses télécommunications moins cher. Il a donc lancé un appel d'offres international afin de créer un réseau privé reliant le quartier général de New-York aux huit villes où l'ONU dispose d'agences spécialisées: Bonn, Copenhague, Genève, Londres, Nairobi, Paris, Rome et Vienne.

Le fait que Genève réunisse, d'une part, un grand nombre d'agences spécialisées, et d'autre part, l'atout d'une position géographique centrale a joué en faveur de Télécom PTT. Le réseau de lignes téléphoniques, fax, télex,

transmissions de données, Internet, est suffisamment développé pour y intégrer de nouveaux circuits. Télécom PTT a aussi fait la promesse d'in-

tégrer l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au réseau interne de l'ONU.

Edipresse redresse la barre



• APRES DEUX ANNÉES DIFFICILES, le plus grand groupe de presse de Suisse romande a nettement amélioré ses résultats en 1994. Le chiffre d'affaires a progressé de 13,4%, pour atteindre 430 millions de francs suisses, et le bénéfice s'élève à 36 millions de frs.s. Tous les titres suisses d'Edipresse sont rentables, excepté le «Nouveau Quotidien», lancé en 1991, qui devrait atteindre l'équilibre en 1995. La part du chiffre d'affaires que le groupe réalise à l'étranger atteint 22% du total. Edipresse est surtout présent en Espagne et au Portugal, et lance actuellement des activités au Mexique et en Pologne. En France, Edipresse a acquis une participation minoritaire au capital du journal «Le Monde».

Centenaire de la naissance de Gilles



• JEAN VILLARD, plus connu sous le pseudonyme de Gilles, est né à Montreux, le 2 juin 1895. D'abord attiré par le théâtre, il prend part à la création de «L'Histoire du Soldat», de Ramuz et Strawinski, au Théâtre Municipal de Lausanne. Il a alors 23 ans et ne tarde pas à gagner Paris, où il fait la connaissance de Jacques Copeau. Ils préparent ensemble la réouverture du théâtre du Vieux-Colombier. Le futur Gilles y sera d'abord régisseur, puis comédien, aux côtés de Louis Jouvet, entre autres.

En 1925, toujours avec Copeau, il part sur les routes de Bourgogne, en véritable comédien ambulant. La troupe des Copiaux veut faire revivre le théâtre de jeu, s'inspirant de la tragédie grecque et de la comedia dell'arte. Mais quand Jacques Copeau prend la direction de la Comédie Française, le charme est rompu et Gilles ne retrouvera plus le goût du théâtre. C'est d'ailleurs ce qui va lui permettre d'affirmer sa vraie nature. Avec Aman Maistre, un ancien des Copiaux, naît le duo «Gilles et Julien». Les deux chansonniers débutent en 1932, au théâtre de Montrouge, et font la première partie d'un récital de la grande Frehel. Le succès ne les quittera pas jusqu'à la guerre et le rappel de Gilles sous le drapeau suisse.

Gilles monte un cabaret à Lausanne, Le Coup de Soleil. Après guerre, c'est le retour à Paris et l'ouverture, avec Urfer, du cabaret Chez Gilles, avenue de l'Opéra. Gilles écrit alors pour les plus grands noms de la chanson. Edith Piaf chante «Browning», «A l'enseigne de la fille sans coeur», et «Les trois cloches» avec les Compagnons de la Chanson. Gilles et Urfer donnent leurs derniers spectacles dans les années 70. Gilles rentre chez lui, à Saint-Saphorin, et continue de faire des siennes. Il signe une série de billets à la Radio romande, toujours prêt à égratigner le canton de Vaud et ses habitants, qu'il aime aussi profondément. Il restera chansonnier, humoriste, comédien et poète jusqu'à ce que le rideau tombe une dernière fois, en mars 1982.



SÉCURITÉ

Ecoutes téléphoniques

 Le Conseil des Etats a approuvé une nouvelle loi sur la sûreté intérieure, en y autorisant les écoutes téléphoniques. Cette loi doit permettre à la Confédération de détecter à temps les dangers liés au terrorisme, à l'espionnage, à l'extrémisme violent, au crime organisé, au trafic d'armes, de substances radioactives ou de technologie. Contre l'avis du Conseil fédéral, les sénateurs ont introduit dans la loi la possibilité de soumettre à des écoutes téléphoniques les membres d'organisations soupçonnées de menacer la sécurité. Surveillance du courrier, caméras et micros cachés seraient également autorisés. Cette loi doit encore passer devant le Conseil national.

ENVIRONNEMENT

Nouvelle loi

• LE CONSEIL NATIONAL a adopté une nouvelle loi sur l'environnement. visant à inciter plutôt qu'à obliger les pollueurs à changer de comportement. Les substances les plus nocives seront taxées. Fabricants et consommateurs se rabattront ainsi sur les produits les moins polluants. Les composés organiques volatils, qui entrent notamment dans la composition des solvants pour peintures et vernis favorisent l'apparition d'ozone. Ces substances seront soumises à une taxe de cinq francs suisses par kilo, qui devrait rapporter 250 millions de frs.s. Les huiles de chauffage extralégères contenant plus de 0,1% de soufre seront taxées de 20 frs.s. par tonne, ce qui représente 50 millions de frs.s. par an. 🙇

CARTE D'IDENTITÉ

Place au plastique!

• Pas plus grande qu'une carte de CRÉDIT, la nouvelle carte d'identité est disponible dans toute la Suisse depuis le début de l'année. 388 000 Suisses l'ont déjà adoptée. Plus sûre et plus pratique, cette nouvelle carte présente cependant quelques inconvénients par rapport à l'ancien document en papier. L'augmentation du prix d'abord: 35 francs suisses contre 10 à 30 francs précédemment, selon les communes. La qualité de la photo, ensuite. Celle-ci n'est plus collée sur la carte, mais reproduite au scanner sur le support plastique, ce qui donne parfois un résultat désastreux. A Berne, des personnes mécontentes ont même demandé une nouvelle version. Le troisième point faible de la nouvelle carte d'identité suisse est le délai d'obtention. Alors que l'ancienne carte pouvait être délivrée dans la journée, il faut compter trois jours d'atpour la nouvelle... théoriquement. Dans les faits, le citoyen doit patienter 3 à 5 jours à Lausanne, 5 à 7 jours à Zofingue, et de 8 à 10 jours à Berne. 🙇

SPORTS

Voile

• LA 57^{IMI} ÉDITION DU BOL D'OR, la plus grande régate en eaux fermées d'Europe, a réuni 536 équipages sur le Léman. Le départ s'est effectué au ralenti en raison de l'absence de vent. Un drôle de début qui a donné le ton de toute la course: le vainqueur a mis quinze heures pour effectuer le trajet Genève-Bouveret-Genève!

Soit un peu plus de dix heures que le record établi l'an dernier. Marc-Edouard Landolt a remporté ce 57^{eme} Bol d'Or avec son trimaran Happycalopse, devançant le grand favori de la saison, Ernesto Bertarelli et son Alinghi.

Chez les monocoques, Carondimonio a terminé premier, suivi par Taillevent.

Tennis

• LES SUISSES N'ONT PAS BRILLÉ à Wimbledon. Marc Rosset, fort de sa victoire toute fraîche au tournoi de Halle, n'a pas transformé l'essai. Il s'est effacé au premier tour devant le Californien Michael Joyce, pourtant 119^{ème} au classement ATP. Côte féminin, les résultats ne sont pas meilleurs, mais la partie était plus difficile. Le tirage au sort n'avait pas favorisé Martina Hingis, en l'opposant à Steffi Graf. La Saint-Galloise s'est inclinée en deux sets et moins d'une heure devant une adversaire bien trop forte pour elle. ∠ a

DEVELOPPEMENT

Aide à l'Egypte

• EN VISITE AU CAIRE, le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz a signé un accord de désendettement portant sur 150 millions de francs suisses. Un fonds de développement égypto-suisse sera créé en contrepartie. Ce fonds a pour but de financer des projets à haute rentabilité sociale, avec pour priorité

la création d'emplois, la santé primaire, l'éducation, l'environnement et les microentreprises. La Suisse est le seul pays à appliquer cette formule de «désendettement créatif».

Accompagné d'un groupe d'industriels suisses, le chef du Département fédéral de l'Economie a également parlé de coopération économique avec le président égyptien, Hosni Moubarak. Marché traditionnel de l'industrie suisse, l'Egypte est aussi une tête de pont pour le Proche-Orient. La Suisse compte parmi ses dix principaux fournisseurs et occupe le sixième rang des investisseurs étrangers. 🗷

24 mai: Un tremblement de terre d'une magnitude de 4 degrés sur l'échelle de Richter secoue le pied du Jura. La secousse a été particulièrement ressentie dans la région Rolle-Bière-Lausanne. Aucune victime ni dégât n'est à déplorer.

1" juin: La Suisse adhère officiellement à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle deviendra membre à part entière dès le 1" juillet, ayant bénéficié depuis le début de l'année d'un accord qui lui permettait de participer aux travaux sans droit de vote.

5 juin: Sion remporte la Coupe de Suisse de football, pour la septième année consécutive, face à l'équipe de Zurich. Le match a eu lieu à Berne, où des supporters valaisans se sont livrés à des actes de vandalisme à la gare principale et aux alentours.

9 juin: Pour avoir trop fêté la victoire de Sion, sept gardes suisses sont sanctionnés à Rome. Le commandant de la garde pontificale a pris contre eux des sanctions disciplinaires. Les gardes, sortis pour célébrer l'événement, auraient chanté un peu trop fort dans les rues.

10 juin: Rencontre annuelle des ministres des Finances allemand, autrichien et suisse à Genève. Theo Waigel, Andreas Staribacher et Otto Stich ont parlé rigueur budgétaire et lutte contre le blanchiment de l'argent.

13 juin: Giuliano Bignasca fait son entrée au Conseil national. Le chef de la Ligue des Tessinois, surnommé «le nain», qui avait qualifié la Chambre du peuple de «poulailler», a renouvelé à cette occasion son attachement à une Suisse hors de l'Europe.

15 juin: Le douzième Festival international de la BD de Sierre ouvre ses portes. La manifestation doit recevoir 40 000 visiteurs en quatre jours. Cette année, le thème choisi par les organisateurs est l'humour.

16 juin: Des sauveteurs du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe arrivent en Grèce, après le séisme meurtrier d'Aigion. Un hôtel rempli de touristes s'est effondré lors de la secousse, et près d'un millier de maisons ont subi des dommages.

19 juin: Les Quinze retardent le passage à la monnaie unique, initialement prévu pour 1997. Aujourd'hui, seuls trois pays répondent aux critères de discipline budgétaire institués par le Traité de Maastricht. La nouvelle échéance a été fixée à 1999, les pièces et billets ne devant faire leur apparition que vers 2002.

20 juin: En promenade à VTT, Kaspar Villiger et le conseiller national Duri Bezzola ont croisé un agriculteur au volant d'un tracteur, tirant une épandeuse. L'homme a alors mis en marche le jet, et copieusement arrosé de purin les deux cyclistes. MM. Villiger et Bezzola ont pu se débarbouiller sommairement à la fontaine la plus proche!

23 juin: Le chef du Département fédéral des Affaires étrangères, Flavio Cotti, s'entretient avec le Dalaï Lama, en visite privée en Suisse. Le chef spirituel des Tibétains s'est félicité de l'accueil réservé en Suisse à ses compatriotes, qui sont environ 2 000 à y avoir trouvé refuge.